

## DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS SUR LES DROITS

### FORMULAIRE 21 – AVIS DE DÉSIGNATION OU DE CHANGEMENT DE BUREAU ENREGISTRÉ D'UNE SOCIÉTÉ EXTRATERRITORIALE

Tous les documents soumis au registraire doivent respecter les articles 2 à 8 du *Règlement sur les sociétés par actions*.

**Vous devez remplir toutes les sections.** Si les informations demandées ne s'appliquent pas dans le contexte ou ne vous concernent pas, inscrivez la mention « S. O. ».

Pour connaître les autres exigences, consultez la *Loi sur les sociétés par actions* et le *Règlement sur les sociétés par actions*.

- Deux exemplaires du formulaire dûment rempli doivent être soumis.
- Toute modification des renseignements concernant le bureau enregistré doit être déclarée en soumettant un avis au bureau du Registre des sociétés dans les 15 jours suivant le changement.

#### **Pour tout formulaire à envoyer au Registre des sociétés, les règles suivantes s'appliquent :**

- Les formulaires originaux dûment signés doivent être acheminés par la poste ou être remis en personne au bureau du Registre des sociétés. Les formulaires envoyés par télécopieur, par courriel ou par tout autre moyen électronique ne seront pas acceptés.

#### **Autres considérations :**

- **Toute adresse indiquée dans le formulaire doit se trouver aux Territoires du Nord-Ouest.**
- Si le bureau enregistré de la société est situé à un endroit autre que son propre établissement (p. ex. un bureau d'avocats), la société doit s'assurer que la ou les personnes à cette adresse ont consenti à son utilisation à cette fin.

#### **Droits**

- Aucun droit n'est exigé pour le dépôt de cet avis.

---

#### **Envoyez le formulaire par la poste ou remettez-le en main propre :**

Registre des sociétés  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
Immeuble Stuart M. Hodgson, rez-de-chaussée  
5009, 49<sup>e</sup> Rue, C. P. 1320  
Yellowknife NT X1A 2L9

Téléphone : 867-767-9304

Courriel : [corporateregistries@gov.nt.ca](mailto:corporateregistries@gov.nt.ca)

Heures d'ouverture : De 9 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi

Site Web : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/societes-des-tno/>